

ABONNEMENT.

Un an... 36 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires :
A PARIS,
Cher DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. HAVAS-LAPITTE et Co.,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Janvier 1881.

Chronique générale.

Par décret du 13 janvier 1881 :

M. Leuillieux, évêque de Carcassonne, est nommé à l'archevêché de Chambéry, en remplacement de M. Pichenot, décédé.

M. l'abbé Jacquenet, curé de Saint-Jacques, à Reims, est nommé à l'évêché de Gap, en remplacement de M. Roche, décédé.

A Paris, une réunion électorale vient d'avoir lieu à l'hôtel des Chambres syndicales, pour le quartier de la Porte-Saint-Martin, où M. de La Narde, candidat du Comité de Protestation, est en ballottage avec MM. Grimaud et Fiaux.

Il avait loyalement convoqué amis et adversaires à cette réunion. Chacun a constaté une fois de plus la courtoisie avec laquelle les conservateurs savent écouter ceux qui ne sont pas de leur avis.

Le docteur Fiaux assistait à la réunion. M. de La Narde a obtenu un grand succès par la fermeté de sa parole et de son attitude.

D'après la Patrie, M. de Freycinet serait désigné dès maintenant par les hommes au pouvoir effectif pour remplacer au gouvernement général de l'Algérie M. Albert Grévy.

On assure que le nouveau conseil des prisons a l'intention de supprimer les au-

moniers dans les prisons de Paris, y compris la Grande-Roquette, où le vénérable abbé Crozes donne depuis si longues années l'exemple du plus héroïque dévouement.

C'est tout un système de laïcisation mis en pratique. Nous verrons bientôt quels fruits il produira.

La commission extra-parlementaire relative au régime des colonies s'est réunie jeudi matin à neuf heures et demie; elle a continué l'examen des modifications à apporter à notre législation coloniale.

La commission relative à l'enquête de la Nouvelle-Calédonie est réunie; elle a à continuer l'audition des témoins; le citoyen Trinquet a été convoqué, mais on ne sait pas encore si ses préoccupations électorales lui permettront de se rendre à l'appel de la commission.

Les travaux de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre sont poussés fort activement, malgré les menaces perfides de l'incomparable aréopage qui prétend représenter les intérêts de la capitale.

Depuis le 9 janvier, M. Gambetta n'est plus président de la Chambre des députés.

Jusqu'à ce qu'il ait été procédé à l'élection d'un nouveau président, la présidence appartient au doyen d'âge de la Chambre, à M. Desseaux.

M. Gambetta n'est à cette heure qu'un simple député.

Or, ce député, sans aucun droit, continue à habiter le Palais-Bourbon.

Pour peu qu'il eût le sentiment des convenances, le mandataire infidèle de Belleville devait déménager provisoirement le 9 janvier au matin et se retirer dans son château de Ville-d'Avray.

L'opération n'était pas difficile, puisque l'Etat fournit au président de la Chambre les meubles, le linge et la vaisselle; une simple malle emportée suffisait à sauvegarder les apparences.

M. Léon Say, qui n'est plus président du Sénat depuis le 9 janvier, a compris qu'il serait inconvenant de rester au Palais du Luxembourg; et il est allé, dès le soir, coucher chez lui comme un simple sénateur.

Il est vrai que, sans parler de son respect pour la Constitution, dont nous ne connaissons pas la profondeur au juste, et sans faire allusion à son habitude des conversions, M. Léon Say est un homme bien élevé, tandis que M. Gambetta est sans-gêne.

M. Gambetta est tellement infatué de son rôle et de son influence, qu'il ne lui est peut-être pas venu à l'idée qu'on pourrait lui reprocher une immobilité qui est une véritable usurpation.

Admettons, si vous voulez, que cette usurpation sera légitimée le 20 janvier par sa réélection; mais ce n'en est pas moins une usurpation, et les radicaux ont cent fois raison de dire que M. Gambetta est un farceur.

Son attitude est d'un sans-gêne trop grand.

Les comités socialistes de Berlin ont envoyé une adresse de condoléance à la famille Blanqui à l'occasion de la mort du chef des socialistes français.

Il est à remarquer que dans cette adresse on se félicite réciproquement du prochain succès de la révolution sociale qui réunira les deux peuples dans une étroite fraternelle.

« Le jour n'est pas éloigné, dit-on dans cette adresse, où les barrières élevées par

les tyrans entre deux nations sœurs, tomberont sous les efforts du peuple des deux pays, et anéantiront les despotes couronnés et ceux qui se sont faits les amis du peuple pour mieux les tromper. »

OBSEQUES DU CARDINAL RÉGNIER A CAMBRAI.

Les obsèques du cardinal Régner ont eu lieu mardi dernier, en grande pompe, à Cambrai.

Le cortège était escorté par les troupes de la garnison, sous le commandement du général Labelin de Dionne, commandant les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> subdivisions.

En tête, figuraient le R. P. Edmond, abbé mitré de la Trappe du Mont-des-Cats; NN. SS. Dannel, évêque de Beauvais; du Roussseau, évêque de Tournai; Denéchau, évêque de Tulle; Sebeaux, évêque d'Angoulême; Delanoy, évêque d'Acres; Grolleau, évêque d'Evreux; Freppel, évêque d'Angers; Lequette, évêque d'Arras; Mermillod, évêque d'Hébron; Richard, archevêque de Lisieux, coadjuteur de Paris, et le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse.

Ces prélats précédaient immédiatement les insignes pontificaux et cardinaux du défunt, portés par deux séminaristes, et le char funèbre, dont les quatre cordons étaient tenus par le premier président de la cour de Douai, le préfet du Nord, le général Hartung, commandant la division de Lille, et M. Renard, maire de Cambrai, assisté de M. Brunel-Pouard, adjoint.

Les chanoines titulaires entouraient le char, que suivait la maison du cardinal.

M. Desprez a célébré la messe pontificale. Le corps du prélat a été porté processionnellement au caveau des évêques par les prêtres, précédés des chanoines titulaires, et suivi des autorités et des évêques.

Les magistrats en robe, les officiers en uniforme avaient pris place dans le cortège. Le défilé a duré trois quarts d'heure.

Les boutiques étaient fermées; les maisons tendues de deuil.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA PIÈCE DU PROCÈS

(Suite.)

Aux demi-mots de M. Bréhier, Valentine avait deviné ce qu'il y avait de susceptibilités ombrageuses dans le cœur de Richard; aussi ne l'avait-elle pas priée, comme elle en avait eu d'abord la pensée, de l'envoyer auprès de l'avocat; elle avait compris qu'il ne se rendrait pas à cette invitation.

Le lendemain matin, quand il rentra, sa figure exprimait l'irritation.

— Eh bien ! mon père, lui dit Valentine. — C'est un peu fort, il a refusé.

Elle ne parut pas surprise et lui demanda des détails.

— Je lui ai raconté, reprit-il, comment les choses se sont passées; il m'a écouté sans m'in-

terrompre, mais sans manifester la satisfaction à laquelle j'étais en droit de m'attendre. Quand j'ai eu terminé, il m'a dit froidement :

— Si j'ai bien compris, il s'agit d'une restitution.

— Assurément.

— Dans ce cas, lorsque je réclamaï la somme que le tribunal a refusé de m'allouer, je disais la vérité; mon adversaire méritait donc d'être flétri comme un imposteur et malhonnête homme. Je n'avais pas prévu ce dilemme.

— Permettez, monsieur, lui ai-je dit, vous pouvez les conclusions bien loin.

— Il me semble qu'elles sont rigoureuses.

— Pardonnez-moi; il peut se faire que M. Bocardet se soit trompé et qu'il ait été dans l'erreur de bonne foi.

— C'est une supposition qu'il est impossible d'admettre; les circonstances que je peux vous rappeler ne permettent pas d'échapper à cette alternative : de toute nécessité il y a un imposteur, si ce n'est pas lui, c'est moi.

« Son raisonnement, qu'il m'a développé avec beaucoup de clarté, avait les apparences de la logique et j'éprouvais quelque embarras à y répondre. Cependant, je ne pouvais pas, sur son affirmation et sur des preuves qui me semblaient insuffisantes, condamner un homme que j'ai honoré d'assez d'estime pour songer à en faire mon gendre.

Il ne me le disait pas, mais me laissait entendre que je devais lui fermer ma maison et lui interdire toute relation avec nous. Ce monsieur a vraiment des exigences exorbitantes; je n'ai pu y acquiescer; n'es-tu pas de mon avis ?

— Non, mon père, M. Bréhier a raison, sa mère m'avait bien dit qu'il avait l'âme fière.

— Ainsi, dans ta pensée, M. Bocardet serait un misérable et un voleur ?

— Permettez-moi de vous répondre ce que vous répondriez vous-même : Ne forcez pas les conclusions de mes paroles. Je n'ai rien affirmé, mais il est très-vrai que M. Bréhier a raison de ne pas se contenter d'une satisfaction qui laisserait planer des doutes sur sa sincérité; il faut ouvrir une enquête.

— Et qui s'en chargera ?

— Moi, mon père, si vous voulez bien me le permettre.

Il avait grande confiance en elle, mais cette fois il trouva qu'elle était passablement présumptueuse et secoua la tête en souriant d'un air incrédule.

— Vous savez que je suis tenace, mon père, dit-elle.

— Oui, mais seras-tu également impartiale ?

— Je le crois; je n'apporterai dans mes recherches que le désir de voir la lumière se faire et chacun mis à la place qui lui convient.

Elle partit avec son père par le prochain train et,

à peine arrivée à Paris, se fit conduire à Passy. Là demeurait ce frère de sa mère qui avait pour elle une vive affection. C'était un vieux magistrat qui était depuis quelque temps en retraite et vivait dans un de ces coquets ermitages qui avoisinent le bois de Boulogne, partageant son temps entre ses livres et ses fleurs.

Il se trouvait dans son jardin occupé d'un massif de rosiers dont il était très-fier et dont on effet les passants admiraient les vives couleurs à travers la grille. En voyant entrer la jeune fille, il poussa une exclamation de joie.

— J'étais tout guilleret aujourd'hui, je pressentais qu'il m'arriverait quelque chose d'heureux, c'était ta visite; approche donc que je te regarde.

Il l'embrassait de nouveau et s'exaltait sur sa beauté. Il prit son bras et la conduisit le long des allées du jardin, multipliant les questions sur elle, sur son père, sur tout ce qui l'intéressait, et lui laissait à peine le temps de répondre; tout à coup il s'arrêta :

— Je suis sûr, dit-il, que le désir de voir ton vieux oncle ne t'a pas seul conduite ici ?

— Non, mon oncle, j'ai un service à vous demander.

— Et tu crois que je te le rendrai.

— Je n'en ai pas douté un seul instant.

— Voyez son assurance. Allons, parle, mais non, nous allons causer à table.

## L'ARMÉE.

« Suprême espoir et suprême pensée. »  
VICTOR HUGO.

Nous recevons d'une ville du Midi, dit l'Ordre, une lettre qui nous navre. L'officier qui l'a écrite est un homme de grand cœur; il gémit, lui aussi, sur tout ce qui se passe, sur la désorganisation militaire qui se poursuit systématiquement, sur la moralité même de l'armée, que la politique entame chaque jour.

Voici ce qu'il nous dit :

« ... Je ne suis pas bien vieux dans l'armée et pourtant j'ai été témoin de bien des changements déjà. On introduit chaque jour davantage la politique dans l'armée; je ne parle pas des grades élevés de la hiérarchie, il y a longtemps déjà que cela est fait, je parle des grades inférieurs.

« On commence à nous faire des observations sur une conversation, sur un propos, sur nos fréquentations. A moi personnellement on m'a reproché mes relations réactionnaires. Il est vrai que je ne les ai pas admises sans protestation et que j'ai signifié nettement que *jamais* je ne romprai avec un ami pour un pareil motif, dussé-je perdre mes épaulettes. C'est un signe du temps. Aujourd'hui on n'en est qu'aux observations; qui sait ce qu'on nous fera demain!

« La situation est triste, bien triste. Le général Farre désorganise l'armée lentement, mais sûrement. Nous sommes mieux placés que personne pour le juger. Il est très-pénible, pour nous, d'assister à la désagrégation d'une force qui est la vie même de la France. Et pourtant, les faits sont là. On ne peut se faire illusion. Si rien ne vient y mettre obstacle, dans dix ans l'évolution que poursuit le ministre sera achevée; il n'y aura plus d'armée, il n'y aura qu'une garde nationale.

« Oh! mes rêves de Saint-Cyrien, qu'êtes-vous devenus? »

Ainsi, la loi des suspects, qui déjà domine l'administration, ainsi la délation, qui déshonore tout ce qu'elle touche, se sont introduites dans les rangs de notre armée en même temps que la politique. Triste! cent fois triste!

Sous la première Révolution, sous Napoléon I<sup>er</sup>, la liberté frappée d'ostracisme s'était réfugiée sous les drapeaux: elle n'a plus ce glorieux asile aujourd'hui. Le jacobinisme triomphe! Ce triomphe serait l'avant-coureur certain de l'effondrement de la patrie, si l'histoire ne nous apprenait qu'un gouvernement, aveugle comme le nôtre, n'est jamais si près de sa chute que le jour où il proclame sa victoire.

## Tribunaux.

Les affaires de l'Union, de l'Univers et du Triboulet quotidien, ont été appelées avant-hier devant la huitième chambre.

Il pressa le repas qui ne tarda pas à être servi. Quand ils furent arrivés au café, le vieillard se renversa sur sa chaise et, avec cet air fin qui le rendait autrefois terrible pour les accusés appelés à comparaître devant lui :

— Maintenant, mademoiselle ma nièce, vous avez la parole.

Elle fit le récit de l'événement auquel elle était mêlée et qui lui tenait tant à cœur, déduisant les faits les uns des autres, les rattachant avec une clarté parfaite, n'oubliant aucun détail même parmi ceux dont elle ne se rendait pas compte; le vieillard l'écouta attentivement, ne perdant pas une parole et l'interrompant de temps en temps pour lui demander un éclaircissement.

— Diable! dit-il quand elle eut fini, le cas est grave et, quand j'étais magistrat, j'aurais suivi l'affaire avec un vif intérêt. Permetts-moi d'abord de vous féliciter, toi et ton père, du désintéressement avec lequel vous avez spontanément accepté ce lourd sacrifice. Vous êtes de ceux qui ne transigent pas avec la conscience. Après le refus de ce jeune homme, d'autres se croiraient parfaitement quittes et n'insisteraient pas. Vous en avez jugé autrement, vous avez raison. J'aime cette énergie de volonté qui ne consent pas à s'arrêter à moitié chemin et croit que rien n'est fait tant qu'il y a quelque chose à faire. Mais la tâche qui reste à accomplir est délicate, car il s'agit de se substituer

Les trois causes, — quoique la prévention soit la même, outrage à un corps constitué, — n'ont pas été jointes.

La première affaire évoquée est celle de l'Univers.

M. le substitut Lasserre soutient brièvement l'accusation; il est visiblement embarrassé pour établir le délit. Il termine en ne se déclarant pas partisan de répression corporelle et en ne réclamant qu'une amende.

M<sup>r</sup> Robinet de Cléry prend la parole, et, avec une grande hauteur de pensée, démontre que l'Univers n'a pas outrepassé les bornes de la discussion permise.

Il donne lecture de l'article incriminé et lui oppose un article d'un journal républicain sur le même sujet.

L'éloquent avocat termine en rappelant les injures et les outrages dont une certaine presse a accablé la cour de la Seine à propos de l'acquiescement de M<sup>r</sup> Cotton.

M. l'avocat de la République réplique par quelques mots, mais n'efface pas l'impression de la plaidoirie de M<sup>r</sup> Robinet de Cléry.

L'audience est suspendue.

A la reprise de l'audience, on appelle l'affaire de l'Union.

M. le substitut Lasserre ne fait que répéter ce qu'il a dit tout à l'heure contre l'Univers.

M<sup>r</sup> Delepouvé dit que l'Union n'a voulu outrager aucun tribunal, pas même le conseil supérieur de l'instruction publique; que l'Union revendique toujours la responsabilité de ses actes, et que, si elle avait eu l'intention d'outrager, elle l'avouerait. Ce que l'Union a voulu faire, c'est discuter, et cela est permis: c'est un droit de la minorité.

M<sup>r</sup> Delepouvé explique les divers passages incriminés de l'article, fait l'éloge des Pères Jésuites auxquels on a jeté l'épithète d'immoralité, et termine par une éloquente paraphrase du programme du journal l'Union.

Le ministère public prend la parole contre le Triboulet.

M<sup>r</sup> Ferré plaide avec beaucoup d'esprit pour le Triboulet.

Après 50 minutes de délibération, le tribunal prononce trois jugements séparés :

Le premier condamne l'Univers à 300 fr. d'amende pour délit d'injures;

Le second condamne le Triboulet à 200 francs;

Enfin le troisième jugement acquitte l'Union.

Les considérants de ce jugement constatent que « les expressions inconvenantes et regrettables » de l'article de l'Union, s'appliquent à la sentence et non au corps constitué.

## Etranger.

Capetown, 42 janvier.

Un détachement de troupes coloniales a rencontré le 40, dans les environs du camp de Poguane, une force assez considérable de Basutos, dont elles enlevèrent à deux re-

prises les positions en infligeant aux Basutos de grandes pertes.

Les troupes coloniales n'éprouvèrent que des pertes légères et rentrèrent ensuite au camp.

ÉTATS-UNIS. — D'après la Correspondance américaine, on s'occuperait fort à New-York des nombreuses arrestations opérées ces temps derniers à Constantinople et motivées par des complots contre la vie du Sultan. Parmi les principaux personnages en prison, on cite Zaza Bey, Wekil, le prince Halim et un grand nombre de serviteurs de Saïb Bey. Les Américains commentent également beaucoup la nomination, comme ministre des finances du Sultan, de Tewfik, l'officier turc qui, au moment de la guerre turco-russe, était allé acheter des armes à New-York pour le compte de la Turquie.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 janvier.

Les impressions moins favorables qui dominaient au début de la journée n'ont fait que s'aggraver pendant toute la séance. Notre 5 0/0 qui fermait hier à 120.57 1/2 est descendu aujourd'hui à 120.20. Un mouvement parallèle s'est produit sur l'Italien qui a reculé de 87.80 à 87.15.

L'obligation de la Dette unifiée d'Egypte est ferme aux environs de 360.

Le Turc est à peu près stationnaire de 12.95 à 13.05.

L'action de la Banque de France se traite à 3,800 sans changement. L'action du Crédit foncier a des fluctuations plus étendues en raison de la situation générale de la place. Les cours les plus élevés sont, néanmoins, acceptés par les portefeuilles. Les achats du comptant sont nombreux. On peut affirmer que sous l'influence des nouvelles directions données à l'établissement, les titres doivent se rétablir au niveau le plus élevé qu'ils aient jamais atteint.

On cote sur la Banque de Paris 1,153.75 et 1,150. Le Comptoir d'escompte fait successivement 1,040 et 1,043.75. Le Crédit lyonnais passe de 1,065 à 1,075 et revient en clôture à 1,070.

Nous retrouvons l'action de la Banque de Dépôts et de Comptes courants bien tenue à 710. La Société financière oscille de 527.50 à 522.50. L'action de jouissance du Crédit mobilier espagnol est demandée à 675. La Société générale française de Crédit est l'objet d'achats suivis aux environs de 700. A ce cours, le titre se capitalise à 10 0/0.

La Société nouvelle présente une amélioration notable. On s'attend à ce que la reprise s'accroisse prochainement. L'action de la Banque ottomane est à 545.

L'action du Suez a oscillé aujourd'hui de 1,395 à 1,400. On reste à 765 après 745 sur le Gaz de Madrid. L'action de la Compagnie transatlantique est demandée à des cours un peu supérieurs à ses prix des derniers jours.

On cote 1,740 sur l'action du Nord et 1,340 sur celle de l'Orléans.

## Chronique militaire.

Répartition des classes dans les armées active et territoriale et leurs réserves.

Le ministre de l'intérieur vient d'envoyer aux préfets, avec mission de faire afficher d'une manière permanente dans toutes les communes, le tableau suivant de la répartition des classes dans les armées active et territoriale, ainsi que dans les réserves de ces deux armées :

surtout ne perds pas de temps.

Puis, s'adressant à sa nièce :

— Nous allons partir ensemble, je te mètrai sur la route et te laisserai ensuite; il faut que je réunisse les éléments de l'enquête, mais laisse-moi faire et ne parle à personne de ta visite; je causerai avec ton père.

— Je vous obéirai, mon oncle, vous pouvez y compter.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

## MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

La deuxième soirée d'hiver aura lieu demain dimanche 16 janvier, à huit heures, dans les salons de la Mairie.

### Programme.

1. Cavatine de Rossini, solo de bugle, par la musique municipale.
2. Fantaisie sur *Lucrezia Borgia*, solo de flûte.
3. Romance des *Absents*, chantée par M. Lambert.
4. Le grand air du *Chalet*, solo de baryton, par la musique municipale.
5. *La Sieste*, bluette, chantée par M. Lambert.
6. *Le Trémolo*, air varié, solo de flûte.
7. Couplet de *Griquet*, chanté par M. Lambert.
8. Grand duo à 2 pianos sur *Euriante*, de Ravina.
9. *Les Abeilles*, polka pour 2 pistons, par la musique municipale.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1884, les classes suivantes, astreintes au service militaire, sont ainsi réparties :

1<sup>o</sup> Armée active. — Classes de 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879.

2<sup>o</sup> Réserve de l'armée active. — Classes de 1871, 1872, 1873 et 1874.

3<sup>o</sup> Armée territoriale. — Classes de 1867, 1868, 1869 et 1870.

4<sup>o</sup> Réserve de l'armée territoriale. — Classes de 1864, 1862, 1863, 1864, 1865 et 1866.

Les engagés volontaires, les anciens remplaçants, les hommes qui ont été remplacés ou qui se trouvent, pour quelque motif que ce soit, dans une situation spéciale, marchent avec une des classes ci-dessus, conformément aux indications de leur livret individuel.

D'après la *Vérité*, le ministre de la guerre, frappé de la pénurie toujours croissante des sous-officiers, va déposer un projet de loi renfermant de nouvelles dispositions avantageuses destinées à les retenir sous les drapeaux.

D'après ce projet, le grade serait la propriété du sous-officier, qui ne pourrait plus en être dépouillé que dans les cas spécifiés par la loi.

En dehors des primes qui restent les mêmes, le projet de loi assure aux sous-officiers rengagés certains avantages de solde, de haute paie et de retraite.

Pour ne parler que des pensions de retraite, voici sur quelles bases elles seront calculées :

Les engagés ont droit à une retraite proportionnelle à quinze ans de service; ils peuvent continuer à servir jusqu'à vingt-cinq ans, comme commissionnés; ils ont droit, après vingt-cinq ans, à une pension de retraite dont le minimum est de :

1,000 francs pour les adjudants;

900 — pour les sergents-majors;

800 — pour les sergents.

La moitié de la pension de retraite sera réversible sur la veuve.

## ÉCOLE DE SAINT-MAIXENT.

L'avenir militaire annonce que le commandant d'Azémar est désigné pour prendre le commandement de l'École des sous-officiers de Saint-Maixent. M. d'Azémar, chef de bataillon au 125<sup>e</sup> de ligne, est le fils du général baron d'Azémar, écrivain militaire distingué.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Les habitués du théâtre, civils et militaires, qui prennent toujours les places les plus productives à la caisse du directeur, persistant à s'abstenir en raison du maintien à Saumur du commissaire de police Martin. M. Boulanger a fait savoir à M. le Maire de Saumur qu'il lui était impossible désormais d'amener aucune troupe sur notre scène.

Et ce n'est pas sans hésitation que M. Boulanger a pris ce parti. Lundi dernier, il a donné un drame, *Lazare le Père*, espérant que les amateurs de ce genre de spectacle se rendraient à son invitation. Hélas! déception complète; la classe ouvrière elle-même semble prendre fait et cause pour les officiers et s'associer à la quarantaine; la représentation de lundi n'avait pas attiré plus de 450 spectateurs des petites places.

Il eût été cependant bien facile d'éviter tous ces ennuis et ces pertes au commerce de Saumur, et il était du devoir d'une administration qui était peu prudente d'employer toute son influence pour ramener la bonne harmonie, par l'éloignement d'un commissaire de police qui n'a point su se rendre sympathique.

### Chemin de fer de Saumur à Château-du-Loir.

Voici l'exposé des motifs du projet de loi soumis à la Chambre des députés, et portant déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Saumur à Château-du-Loir :

« Messieurs, la loi du 17 juillet 1879 a classé dans le réseau complémentaire d'intérêt général une ligne de Saumur à Château-du-Loir.

« Nous venons aujourd'hui vous demander de vouloir bien prononcer la déclaration d'utilité publique de cette ligne qui établira

un raccourci important sur les lignes existantes, et dont l'avant-projet a été soumis aux formalités d'instruction voulues par les lois et règlements.

Le tracé proposé par les ingénieurs de l'Etat emprunte, entre Saumur et Vivy, la ligne, aujourd'hui déclarée d'utilité publique, de Saumur à La Flèche, gagne le plateau séparatif des versants de la Loire et du Loir, dont il atteint la faite après avoir desservi Vernantes, Linière-Bouton et Noyant. La ligne descend alors vers Château-la-Vallière, dans la vallée de la Fare qu'elle suit jusqu'au droit du bourg de Chenu. Elle se développe ensuite sur le flanc du contre-fort qui sépare la vallée de la Fare de celle du Loir, traverse ce promontoire en souterrain, puis redescend vers le Loir, pour rejoindre le chemin de fer de Tours au Mans, à 400 mètres environ (côté du Mans) de l'axe du bâtiment des voyageurs de la station de Château-du-Loir qui deviendra commune aux deux lignes.

Pour le raccordement du chemin avec la ligne de Saumur à La Flèche, deux solutions ont été proposées : la première consiste à passer à l'ouest de Vivy et de Vernantes, la seconde à passer à l'est de ces deux localités.

Dans le premier cas, la longueur empruntée sur le chemin de fer de Saumur à La Flèche serait de 8 kilomètres.

La longueur à construire pour la ligne entière serait de 57 kilomètres environ; quant à la dépense d'établissement, elle s'éleverait à 10,755,700 fr., dont 5,822,008 francs pour l'infrastructure, et 4,873,700 fr. pour la superstructure, non compris le matériel roulant.

Dans le second cas, la longueur empruntée serait de 7 kilomètres seulement; la longueur à construire serait portée à 66 kilomètres et la dépense à 12,000,000 de francs.

L'enquête d'utilité publique ouverte dans les trois départements de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire et de la Sarthe, et qui a porté sur les deux solutions en présence, a donné des résultats favorables à la déclaration d'utilité publique de la ligne.

Les seules réclamations présentées se rapportent à des questions de détail qui seront examinées ultérieurement lors des études définitives et de l'enquête spéciale des stations.

Les commissions d'enquête se sont d'ailleurs prononcées en faveur de la solution passant à l'ouest de Vivy.

Le conseil général des ponts-et-chaussées a, de son côté, émis un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du chemin suivant ce tracé.

Nous pensons également qu'il y a lieu d'écarter le tracé par l'est de Vivy, qui augmenterait la longueur à construire de 9 kilomètres et la dépense de 4,500,000 fr.

Dans ces conditions, nous n'hésitons pas à vous proposer, par l'art. 4<sup>e</sup> du projet de loi ci-joint, de déclarer d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer de Saumur à Château-du-Loir, en passant à l'ouest de Vivy, par ou près Noyant et Château-la-Vallière.

#### LES PRIÈRES PUBLIQUES.

Ce n'est pas M. Constans, franc-maçon avant tout, et avec cela ministre de l'intérieur et des cultes (!) qui a signé la circulaire adressée aux Evêques pour leur demander les prières prescrites par la Constitution de 1875.

M. Constans, et il faut l'en louer, a eu la pudeur de réserver sa griffe et sa marque pour d'autres papiers.

M. le conseiller d'Etat, directeur général des cultes, a été chargé de cette correspondance; et l'on a eu soin de retarder jusqu'au 8 janvier, c'est-à-dire jusqu'à samedi dernier, la rédaction de cette circulaire, de manière que NN. SS. les Evêques ne pussent l'avoir qu'au commencement de la présente semaine, et qu'il fût impossible aux curés d'annoncer au prône de dimanche dernier les prières qui doivent être faites dimanche prochain.

Tout cela est un peu franc-maçon. Raison de plus pour tous les vrais chrétiens de ne pas manquer au pieux rendez-vous de demain et d'en propager autour d'eux la nouvelle.

Et tous ceux qui, à tout le moins, croient en Dieu, auront à cœur de se réunir, dans un même sentiment d'expiation et de prière, au début d'une année si grosse de nuages et de tempêtes.

Demain dimanche, d'après les instructions de M<sup>r</sup> l'Evêque et suivant le dispositif des années précédentes, dans les églises du diocèse on chantera avant la grand'messe le *Veni Creator*, avec le verset et l'oraison d'usage, et à l'issue de l'office, le psaume *Levavi oculos meos in montes*, avec le verset *Fiat pax in virtute tua*, etc., et l'oraison *Deus a quo sancta desideria*.

A Saumur, les prières publiques auront lieu, comme toujours, à l'église Saint-Pierre.

Hier matin, il y a eu un commencement d'incendie au magasin à fourrages, au dépôt des approvisionnements de la journée.

Grâce à la promptitude des secours, ce feu, qui pouvait prendre des proportions effrayantes, a été promptement éteint, et les pertes sont relativement minimales.

Tout porte à croire que cet incendie est dû à une imprudence.

**Température.** — Le thermomètre est descendu, cette nuit, à 9 degrés au-dessous de zéro. Aujourd'hui, à neuf heures, il était encore à 6 degrés; à midi, à 5 degrés.

Vent nord-est.

Les patineurs se livrent en toute sécurité à leurs ébats derrière la levée d'enceinte, où le Skating-Club tient ses assises.

#### ELECTIONS MUNICIPALES DU 9 JANVIER.

Nous continuons à donner le résultat des élections municipales de notre département.

**Le Coudray-Macouard.** — La liste conservatrice, comprenant 14 noms seulement, est passée tout entière. Le 4<sup>e</sup> élu est M. Auber.

**Ingrandes** avait un conseil en majorité républicain, qui avait élu maire M. Guillon aîné. — La liste conservatrice a triomphé dimanche dernier avec MM. Tomasi, du Fretay, Lannelongue, etc.

**La Pommeraye.** — Contrairement aux dires de certains journaux républicains, les élections sont conservatrices. — Il n'y a eu là qu'une opposition sur des questions locales.

**La Menstré.** — Succès pour les conservateurs.

**Marans.** — L'ancien conseil municipal est réélu. — Quatre membres sont élus à l'unanimité. M. Joseph de la Perraudière, maire révoqué, est élu à l'unanimité... *moins une voix.*

**Auvers.** — M. de la Devansaye et la liste conservatrice du maire passent haut la main.

**La Chapelle-sur-Oudon.** — La liste républicaine, sous le patronage de MM. Tirlier, est battue, *en minorité de cent voix.*

**Martigné-Briand.** — La liste de M. Jules Merlet, ancien préfet, bat si complètement la liste républicaine du D<sup>r</sup> Ruais, que celui-ci reste à la porte du conseil municipal.

**La Daguenière.** — La liste de M. Jules Boutton passe entière, sauf deux ballottages.

**La Jubaudière.** — Liste conservatrice.

**Beaucouzé.** — Succès complet pour la liste de M. Charles Boutton.

**Soulaire-et-Bourg.** — Le maire de Soulaire-et-Bourg, mû par un esprit de conciliation et quoiqu'il sût n'être pas porté sur la liste des opposants, avait porté sur la sienne tout l'ancien conseil dont cinq seulement figuraient sur la liste des opposants en compagnie de sept nouveaux choisis par eux. — Ces cinq membres ont été élus grâce à la condescendance du maire qui les avait inscrits sur sa liste; quant aux sept autres, celui qui a eu le plus de voix en a obtenu 85 sur 277 votants et le dernier une cinquantaine.

Le résultat final est qu'au lieu de cinq conseillers républicains qui faisaient partie de l'ancien conseil, le nouveau n'en possède plus que quatre.

L'échec a donc été aussi complet que possible. (J. de Maine-et-Loire.)

**Saint-Lezin.** — L'ancien conseil conservateur a été réélu tout entier.

**La Tourlandry.** — La bataille électorale s'est vivement engagée entre M. Guibert et

l'ancienne administration. Le maire et l'adjoint avaient été révoqués par l'influence de M. Guibert, et afin que l'écharpe de maire fût donnée à M. Guibert lui-même. L'ancien maire et l'ancien adjoint ont fait une liste sur laquelle ils avaient mis l'ancien conseil, et dont ils excluaient M. Guibert et un de ses fermiers. C'est cette liste qui a obtenu l'avantage, et du coup le pauvre M. Guibert perd son écharpe et la mairie.

**Chemillé.** — Nous avons parlé du résultat des élections municipales de Chemillé. Nous y revenons aujourd'hui pour insister sur le caractère et l'importance du succès obtenu par les conservateurs. M. Courtin, l'ancien maire, et le serviteur docile des passions à l'ordre du jour, avait fait les derniers efforts pour repousser les hommes honorables dont il redoutait l'entrée dans le conseil, et s'y maintenir lui-même. Malgré ses démarches, ses sollicitations, ses courbettes devant les électeurs, le suffrage universel lui a signifié, à lui et à ses amis, qu'il ne voulait plus d'eux, et qu'à leur place il entendait confier les intérêts moraux et matériels de la ville de Chemillé à des hommes décidés à défendre la liberté des citoyens et les droits des pères de famille contre les entreprises d'une coterie qui semble n'être parvenue au pouvoir que pour opprimer la France et l'exploiter. (Union de l'Ouest.)

A Montjean (Maine-et-Loire), l'adjoint a distribué, le 1<sup>er</sup> décembre 1880, à deux élèves, deux grandes images d'environ 30 centimètres, dont l'une, hautement colorée, représentait entre autres personnages Robespierre, Mirabeau, Danton.

Tels sont les saints tirés de la légende révolutionnaire par l'intercession desquels Marianne prétend moraliser la jeunesse confiée à sa tutelle.

Bientôt on distribuera aux élèves des écoles laïques des publications pornographiques.

M. Godin est nommé vice-président du Conseil de préfecture de Maine-et-Loire, pour 1881.

#### TOURS.

M. Gilbert-Guillay, le conseiller si bien backboulé dimanche dernier, renonce à décrocher la timbale municipale. Trouvant que le *mat* est à la fois trop haut et trop savonné, il se désiste purement et simplement.

Que va faire maintenant M. Saint-Héran que la retraite de M. Gilbert, son associé, atteint en plein visage? Osera-t-il conserver son mandat? Osera-t-il continuer à trôner à l'Hôtel-de-Ville! (Indépendant.)

On écrit de Solesmes :

« Les élections municipales à Solesmes empruntaient, cette fois, un intérêt particulier à la récente expulsion des Bénédictins. En effet, deux des moines faisaient partie de l'ancien conseil. Tous deux, dom Fontaine et dom Massion, ont été réélus à une forte majorité. Par contre, les deux républicains Jamin et Renou, qui avaient fait une liste contraire, se sont vus chassés du conseil municipal, dont ils faisaient partie l'année dernière, et leur liste n'a obtenu aucun succès. »

#### BIENS DE MAINMORTE.

Pour entendre ce que c'est qu'un bien de mainmorte, il faut se représenter que dans un Etat il n'y a pas seulement des individus, Pierre, Jacques, Jean, c'est-à-dire des personnes vivantes, en chair et en os; il y a ce qu'on appelle des personnes collectives, des personnes morales, des personnes qui ont une existence de convention, par exemple un département, une commune, un hospice, une association.

Est-ce que les personnes de cette seconde espèce se créent toutes seules? Non; il y faut une loi: c'est la loi qui décide l'érection d'une commune, c'est la loi qui autorise qu'une société de secours mutuels, une congrégation, formera une personne. Une fois que la loi y a passé, c'est la personne morale, la congrégation, l'association, l'établissement qui est propriétaire, qui est locataire, qui peut faire des procès.

— En quoi cette distinction se rapporte-t-elle à la mainmorte? — En ce qu'on appelle biens de mainmorte les biens appartenant à ces personnes morales, sans doute parce que ces personnes, n'ayant ni chair ni os,

n'ont pas non plus de main, ou ont la main-morte, ce qui revient au même.

— Est-ce que les biens de mainmorte ne payent pas les mêmes impôts que les autres, l'impôt foncier, l'impôt des portes et fenêtres?

— Si fait.

— Est-ce que ces biens ne rapportent pas une taxe spéciale?

— Oui, depuis 1849.

— Pourquoi cette taxe spéciale?

— Parce que, le propriétaire d'un bien de mainmorte ne mourant jamais, l'Etat n'aurait jamais touché les droits qu'il touche en cas de décès sur les biens d'une succession. On a établi une taxe spéciale qui équivaut à ce que les biens ordinaires rapportent à l'Etat par suite des décès.

— Un mot encore: les congrégations religieuses forment-elles des personnes morales?

— Cela dépend: les unes oui, les autres non. On appelle celles qui forment des personnes morales des congrégations autorisées. L'institut des Frères des Ecoles chrétiennes, par exemple, forme une personne morale; c'est une congrégation autorisée; les autres congrégations, qui ne sont pas autorisées, ne sont pas pour cela illégales; seulement elles ne jouissent pas du privilège de pouvoir avoir collectivement des biens de mainmorte.

— Tout cela est fort clair; mais, si les biens des congrégations non autorisées payent l'impôt comme les biens des autres citoyens, et que, quand ces congrégations sont autorisées, ils payent en outre, depuis 1849, l'impôt spécial des biens de mainmorte, pourquoi avoir encore fait ces derniers temps une loi pour les imposer?

— C'a été pure vexation et afin de faire croire aux niais que si le gouvernement persécutait les religieux, c'est que ceux-ci ne payaient pas l'impôt; la vérité est qu'ils le payaient sur leurs personnes comme sur leurs biens, ni plus ni moins que tous les autres citoyens.

UN VIEUX NOTAIRE.

#### M. DÉTRICHÉ

Place de l'Hôtel-de-Ville, à Saumur.

Leçons particulières.

Préparation spéciale au Brevet de capacité, et aux examens du Volontariat.

#### Faits divers.

La représentation de l'Arbre de Noël, à la Porte-Saint-Martin, a été un instant interrompue, mercredi soir, par un accident qui aurait pu avoir des conséquences bien plus terribles.

A dix heures, les machinistes organisaient le changement pour le tableau de la Belle Etoile, quand tout à coup une guinde se rompt et le brigadier-machiniste, Bruneau, tombe dans le troisième dessous, c'est-à-dire d'une hauteur de huit mètres; dans sa chute, il se casse la jambe gauche et en même temps blesse deux autres machinistes.

Aussitôt, le commissaire de police et le médecin de service sont avertis.

M<sup>r</sup> Tassilly, qui joue dans ce tableau, a cette chance que le lit sur lequel elle est couchée soit placé à une distance de trente centimètres de l'endroit où le guidon s'est rompu, sans cela le brigadier-machiniste tombait sur l'artiste et l'écrasait.

Bruneau, qui habite rue de Paris, à Belleville, a été conduit d'urgence à l'hôpital Saint-Louis. Ce brave ouvrier est âgé de trente-huit ans et père de trois enfants. On craint qu'on ne soit obligé de lui faire l'amputation de la jambe.

Quant aux deux autres machinistes, leurs blessures sont très-légères.

N'ACHETEZ RIEN  
sans réclamer de vos Fournisseurs des  
**COUPONS COMMERCIAUX**  
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE  
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN et C<sup>ie</sup>, 18, rue Beurepaire.

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

**SANTÉ A TOUS  
ADULTES ET ENFANTS,**  
rendue sans médecine, sans purges et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé, dite :  
**REVALESCIÈRE**  
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous

désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et canéïse — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 34 ans de succès,

100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.  
Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYRET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).  
N° 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.  
Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BONREL, née Carbonnelly, rue du Balat, 11.  
Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES de REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à SAUMUR, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND, BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 JANVIER 1881.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 %	84	55	»	»	25			C. gén. Transatlantique	560	»	»	6 25
3 % amortissable	86	35	»	»	05			Canal de Suez	1395	»	»	15
4 1/2 %	115	50	»	»	25			Société autrichienne	591	45	1	25
5 %	120	20	»	»	10			OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor	508	»	»	»	»			Est	387	50	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	514	»	»	»	1 25			Midi	390	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	»	»	»	»			Nord	392	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508	2	»	»	50			Orléans	392	»	»	»
— 1865, 4 %	527	»	»	»	1			Ouest	387	»	»	»
— 1869, 3 %	406	»	»	»	»			Paris-Lyon-Méditerranée	389	»	»	»
— 1871, 3 %	393	»	»	»	75			Paris (Grande-Ceinture)	391	»	»	»
— 1875, 4 %	517	»	»	»	»			Paris-Bourbonnais	390	»	»	»
— 1876, 4 %	514	»	»	»	1			Canal de Suez	570	»	»	»
Banque de France	3800	»	»	»	»							
Comptoir d'escompte	1643	»	»	»	»							

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.  
GARE DE SAUMUR.**

**DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — —	soir, —
3 — 32 — —	express.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers).

**DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —	—
10 — 28 — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 6 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Ensemble ou séparément,  
**MAISON DE MAITRE**  
AVEC GRAND JARDIN  
Près la levée de Saint-Florent à Saumur, canton du Bois-Brard, près Moc-Baril.  
Près ladite maison, VIGNE, sur la levée, à l'angle d'un chemin du Bois-Brard.  
S'adresser audit notaire. (500)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

En totalité ou en plusieurs lots,  
**LA PROPRIÉTÉ DES ROCHES**  
Commune de Saint-Lambert-des-Levés, près le bourg,  
Consistant en :  
MAISON DE MAITRE, neuve, joignant la levée;  
MAISON DE FERMIER et bâtiments d'exploitation, au bas de la levée;  
Jardins, terres labourables et prés; le tout en plusieurs grandes pièces distinctes, près les maisons.  
S'adresser audit notaire. (501)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue du Roi-René, occupée par M. Guillon, tailleur.  
S'adresser, pour traiter, au notaire. (12)

Etudes de M<sup>es</sup> LAUMONIER et MÉROUAS, notaires à Saumur.

Le dimanche 16 janvier 1881, à une heure du soir,

Au Coudray-Macouard, propriété de M. Gauron-Lambert,

Il sera procédé, par lesdits notaires,

**A LA VENTE PUBLIQUE**

De 10,000 kilogrammes de Foin, Luzerne et Sainfoin, bottelés;  
DEUX BARRIQUES DE VIN BLANC;  
Le tout de la récolte de 1880.  
Au comptant et 10 centimes par franc en sus. (15)

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**

Aux enchères publiques,  
**DE VINS FINS**

Après le décès de M. Mulot, propriétaire et négociant à Saumur,  
Le lundi 24 janvier 1881, à une heure de relevée.

A Saumur, rue d'Orléans, n° 55,

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Thubé, commissaire-priseur, à la vente aux enchères publiques d'environ deux mille cinq cents bouteilles de vins d'Anjou de première classe, savoir :

- Vins blancs des coteaux, 1811, 100 b<sup>u</sup>
- » » 1848, 126 »
- » » 1865, 600 »
- » » 1869, 120 »
- » » 1870, 900 »
- Très-vieux, date inconnue, 33 »
- Vins rouges Champigny, 1866, 84 »
- » » 1874, 193 »
- Vin rouge du Roussillon, 1865, 367 »

Tous ces vins, garantis naturels et de choix.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**VASTE MAISON**

PROPRE AU COMMERCE,  
Située rue Beaurepaire, n° 9.  
S'adresser à M. GARNICION, quai de l'Ecole de Cavalerie, n° 6. (720)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue de l'ancienne-Messagerie.

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

**UN BILLARD**

Au Cercle Saint-Hubert.  
S'adresser au concierge du Cercle.

**A VENDRE**

**UN PETIT PONEY CORSE**

Propre à la selle et à la voiture.  
S'adresser au bureau du journal.

33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

**A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR**

**5 FRANCS par MOIS** jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de CENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts

Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur

Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques Gravures

**GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL** de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 100 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8°. 2 vol. reliure riche. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

En préparation : L'ART NATIONAL par H. DU CLEUZIQUO, 2 vol. gr. in-8°, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 300 bois dans le texte.

**AVIS**

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARBEAU-RATOUS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

**Communication Hygiénique.**

De l'avis de tous les médecins, le froid aux pieds et l'humidité sont nos ennemis mortels. Sachons les combattre. Portons toujours des Semelles hygiéniques crincollydrofuge Lacroix.

Ces semelles sont, au début comme à la fin, quoique très-minces, à l'épreuve de l'humidité. Évitez celles qui sont spongieuses, telles que laine, liège, fourrure, etc., dont la chaleur est de courte durée. Avec les Semelles Lacroix,

**PLUS de FROID aux PIEDS NI d'Humidité!!!**

Se trouvent partout. Exiger le nom LACROIX.

Gros, détail. Paris, 1, rue Auber.

**INCONTINENCE D'URINE**

**DES ENFANTS.**

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure

**GUÉRIN-BOUTRON**

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARBEAU-RATOUS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)



**COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX**

Fondée en 1819.

**Assurances contre l'Incendie et sur la Vie humaine.**

GARANTIE :

Incendie. . . . . 61 millions.

Vie . . . . . 174 millions.

**Rentes viagères aux taux les plus avantageux.**

S'adresser à M. J.-B. MARÉCHAL, agent général, 2, rue Gueule-du-Loup, à Saumur. (778)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné